Image not found or type unknown

stationnement ans un lotissement

Par **Jeannote**, le **09/10/2019** à **11:51**

bonjour j'ai construit dans un lotissement depuis plus de 30 ans

Dans ce lotissement de 40 habitations 2 petits parking avaient etes crées destinée aux visiteurs

Depuis environ un an une habitation a ete vendu et le nouveau proprietaire se sert de ce parging de 5 ,places pour le stationnement de ces 2 vehicules. Deux autres font de meme pour leur vehicules. Pourtant ils possedent bien un garage

De ce fait les visiteurs sont obligés de stationner sur la voie publique. En cas d'accrochage ces personnes ne peuvent elles pas avoir une part de responsabilitée car plus de places de parking disponibles

La circulation est ouverte a tous, bien qu'elle est enormement augmentée, et occasionne de nombreuses genes

Le cahier des charges de ce lotissement est introuvable a la mairie

merci de votre reponse

Par **youris**, le **09/10/2019** à **12:08**

Bonjour,
Si ces parkings sont des parties communes, ils peuvent être utilisés par tous les colotis peu importe que certains y stationnent plusieurs véhicules.
Bien sur, ils n'ont aucune responsabilité si d'autres automobilistes subissent des accorchages par d'autres véhicules.
Salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés